

SIVU DOMAINE SKIABLE CREST-VOLAND COHENNOZ (Savoie)

**Procès-Verbal de la séance du comité Syndical en date du 30 août 2017**

L'an deux mil dix-sept, le 30 août à 18 heures 30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Romain MARIN-CUDRAZ, Président.

Etaient présents : Romain MARIN-CUDRAZ, Richard MARIN-LAMELLET, Gérard VIALIS (délégués titulaires) Elisabeth RIMBOUD (déléguée suppléante),

Etaient également présents : Lionel MOLLIER, Christiane DETRAZ.

Etait excusé : Jean-Luc REBORD, ayant donné pouvoir à Romain MARIN-CUDRAZ

Etaient absents : Christophe RAMBAUD, Mauricette MARIN-LAMELLET, Thierry TEYPAZ (délégués titulaires)

Secrétaire élu : Richard MARIN-LAMELLET

Date convocation : 24 août 2017

Date affichage : 01 septembre 2017

DELIBERATION 2017-08D01 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 03 JUILLET 2017

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la réunion du comité syndical en date du 03 juillet 2017.

- Le comité syndical, à l'unanimité, approuve le procès-verbal en date du 03 juillet 2017

DELIBERATION 2017-08D02 - PARTICIPATION CREST-VOLAND COHENNOZ ET LABELLEMONTAGNE

Monsieur le président rappelle à l'assemblée les travaux de la G.I. du TSD de la Logère financés par le SIVU sur les exercices 2016 et 2017. Cet investissement a nécessité le recours à l'emprunt représentant une annuité annuelle de 40 000 €.

Suite à une rencontre avec les représentants de Crest-Voland Cohennoz Labellemontagne (déléguataire) le 07 juin 2017, ces derniers proposent au Syndicat de prendre en charge annuellement ce montant.

**Le comité syndical après avoir délibéré à l'unanimité**

- Accepte la proposition du délégataire pour une prise en charge financière correspondant au montant de l'annuité annuelle de l'emprunt contracté pour les travaux de la G.I. du TSD Logère, soit la somme de 40 000 €.
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire au recouvrement de cette participation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le président  
Romain MARIN-CUDRAZ

le secrétaire  
Richard MARIN-LAMELLET

